

UN NOUVEAU PARKING À SERVIGNY

Au vu des difficultés récurrentes rencontrées, tant par les résidents que par les automobilistes, pour trouver une place de stationnement - notamment rue Principale - la Municipalité a, depuis le 6 octobre dernier, transformé l'ancien terrain de tennis situé derrière la MAM, en parking. Celui-ci compte environ seize places (huit de chaque coté).



Vite adopté par les assistantes maternelles et les parents déposant leurs enfants à la MAM, ce parking, qui leur est prioritairement dédié, est aussi accessible aux résidents de la Rue Principale, mais exclusivement réservé aux seuls véhicules légers.

À noter : Cette nouvelle aire de stationnement ne disposant pas de dispositif de surveillance particulier, la municipalité se réserve le droit, en cas d'insécurité ou d'incivilités constatées, de mettre en place une plage horaire d'ouverture et de fermeture.

FRANCE SERVICES



À VIGY, France Services vous propose :
 → un accompagnement pour effectuer vos démarches en ligne ;
 → de bénéficier gratuitement et en libre service d'un accès internet et à des équipements informatiques (ordinateur, imprimante, scan) ;
 → mais aussi de rencontrer un conseiller sur rendez-vous.

Mairie de VIGY
 4 Place de l'Église
 57640 VIGY
 Tél. 03 87 77 91 27
vigy@france-service.gouv.fr



Du lundi au mercredi
 08h30-12h30 & 13h30-17h00
 le jeudi
 08h30-12h30 & 13h30-18h00
 le vendredi
 08h30-12h30



Adresse de la Mairie

29 rue principale
57640 SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE

Secrétariat de Mairie :

ouverture au public les **mardis et jeudis de 17h à 19h** et les **mercredis de 10h à 12h**.

ou par téléphone au **03.87.76.74.64**

ou par e-mail : secretariat-mairie.servigny@orange.fr

site de la Mairie : <http://www.servignylesaintebarbe.fr>

Permanence du Maire et des Adjointes

Les mardis et jeudis de 18h à 19h, ou sur rendez-vous du Maire et des adjoints.

Pour contacter le Maire : mairie.servigny@orange.fr et téléphone : 03.87.76.72.36 ou 03.87.76.73.95

Les adjoints : conseil-municipal.servigny@orange.fr et téléphone : 03.87.76.72.37

Cartes nationales d'identité

Procédure d'instruction des cartes nationales d'identité : Les demandes ne sont plus recevables en mairie depuis 2017 mais effectuées selon les mêmes modalités que la demande de passeport via une instruction dématérialisée du dossier.

Il convient de s'adresser aux mairies équipées de dispositifs de recueil des empreintes digitales, à savoir dans notre secteur :

Amnéville – Boulay – Maizières-lès-Metz – Metz – Montigny-lès-Metz - Rombas – Woippy.

Inscriptions scolaires

Pour l'école maternelle ainsi que pour les écoles élémentaires du Regroupement Pédagogique Intercommunal, les inscriptions se font en mairie du lieu de résidence.

Urbanisme : « Pas de travaux sans autorisation ! »

Permis de construire – Permis de démolir - Déclaration préalable de travaux

En application du Plan Local d'Urbanisme (PLU) adopté par DCM du 04 mai 2012 et des délibérations s'y rapportant, toutes créations et/ou modifications extérieures d'habitation :

- construction d'une extension, d'une véranda ;
- ravalement de façades (même si la teinte ne change pas) ;
- remplacement de fenêtre(s), toiture, volet(s) ;
- création d'une nouvelle ouverture (porte, fenêtre, fenêtre de toit, etc.) ;
- construction ou remplacement de clôture ;
- démolition.

doivent faire l'objet d'une autorisation par le biais d'une déclaration préalable de travaux, permis de construire ou permis de démolir, ceci pour que ces travaux soient conformes au document d'urbanisme (PLU de 2012) en vigueur sur la commune.

Merci de consulter le règlement des zones du PLU consultable en mairie ou sur le site de la commune.

Assistante sociale du secteur

Centre Moselle Solidarité (CMS)

1 rue Claude Chappe 57070 METZ

Tél. : 03 87 78 06 00 (secrétariat) - courriel : cms-accueil-metz-est@moselle.fr

SERVICES D'URGENCE

15	17	18	03 83 22 50 50	112	115	119
Urgence médicale	Gendarmerie Police	Pompiers	Centre anti-poisons	Urgence (N° européen)	Sans Abri	Enfance Maltraîtée
Centre de Finances Publiques de VIGY			03.87.77.91.23			
Médecin de garde			08.20.33.20.20			
INFORMATION ROUTE				Inforoute57.fr		
Dépannage URM 24h/24 – 7j/7			09.69.36.35.10			
VEOLIA 24h/24 – 7j/7			09.69.323.554	web: veoliaeau.fr		
Agence Régionale de Santé			03.83.39.79.79	mail : ars-lorraine-dt57-vsse@ars.sante.fr		
GRDF - urgence sécurité Gaz			0800.47.33.33			

Site Internet de la Commune : www.servignylesaintebarbe.fr

Ce site internet est à votre disposition pour toute question.

Il vous renseignera des informations pratiques et courantes concernant soit la vie administrative des habitants, soit l'urbanisme de la commune, soit des éléments sur les orientations ou décisions prises par la municipalité.

Visitez régulièrement le site afin d'actualiser vos données.

Afin d'améliorer la transmission de l'information urgente aux administrés, vous avez la possibilité d'y laisser votre adresse courriel. Ce renseignement à caractère personnel, conservé au secrétariat de la mairie, ne sera exploité par l'équipe municipale que pour votre information.

Déchetterie intercommunale

Les habitants de Servigny lès Sainte Barbe ont accès aux trois déchetteries de la communauté de communes dont celle d'Avancy



Utilisation des Containers

En complément de la déchetterie, la CCHCPP met à votre disposition des PAV (Point d'Apport Volontaire) de collecte de verres et de papiers à deux endroits dans le village : sur le parking du foyer socioculturel, et rue de la Corvée. Rien ne justifie un dépôt sauvage, en cas d'un container plein, qu'il soit pour le verre ou le papier: tous les PAV de Servigny ou de la communauté de commune et des déchetteries sont à votre disposition. À défaut, il vous reste la possibilité de différer votre apport.

Déchets ménagers : pour la mise en place de containers demandés par les résidents, les administrés doivent, avant de prendre rendez-vous et se rendre à la CCHCPP, préalablement effectuer une déclaration en mairie sur le formulaire prévu à cet effet. Le secrétariat valide cette inscription et envoie ledit formulaire à la CCHCPP (1 bis, route de Metz, 57530 PANGE Tél : 03 87 64 10 63 www.cchcpp.fr).

Les résidents de Servigny peuvent accéder à l'ensemble des déchetteries de la Communauté de communes

Pour chaque jour ouvrable, il y a une déchetterie ouverte !

COURCELLES-CHAUSSY « Zone Saint Jean » à proximité du magasin LIDL	COURCELLES-SUR-NIED Rue de Metz, au Lieu dit « Devant le moulin » à proximité du passage à niveau et de la Voie Verte	AVANCY Rue Dalotte, au rond-point de l'Auberge du Boeuf et de la Grenouille commune de SAINTE BARBE.
Horaires d'ouverture	Horaires d'ouverture	Horaires d'ouverture :
Lundi 13h30/18h30 Mercredi 13h30/18h30 Vendredi 13h30/18h30 Samedi 9h00/12h00 13h30/18h30	Mardi 13h30/18h30 Jeudi 13h30/18h30 Samedi 9h00/12h00 13h30/18h30	Mardi 9h/12h Mercredi 9h/12h 14h/18h Vendredi 9h/12h 14h/18h Samedi 9h/12h 14h/18h

SAC DE RECYCLABLES : DU NOUVEAU !

Nous pouvons, et même devons, dorénavant ajouter à ce que nous triions déjà, un nombre important de déchets supplémentaires.



Liste complémentaire de déchets en plastique dans nos sacs de recyclables

Tubes de dentifrice, sur-emballages, films de publipostage, films alimentaires, pots de crème et de dessert, pots de yaourt ou de beurre, emballages rigide de fromage, barquettes de viande, sachets de chips et de gâteaux apéritifs, sachets souples de produits congelés, sachets de fromage, barquettes et boites alimentaires, emballages non compostables d'œufs, sachets plastiques de courses, films de suremballage de packs de boissons.

Mais aussi tous les emballages en métal

Les tubes de compote ou de ketchup, godets de bougies chauffe-plat, plaquettes alu de médicaments (*sans ces derniers à ramener en pharmacie avec l'opération Cyclamed*), papier alu, tubes alu, barquettes alu, films alu, sachets alu, pots de crème de soins et toutes autres boites en alu ou en autre métal, couvercles et opercules de lait, de yaourt ou de crème dessert, capsules de bière, de café et même les muselets et couvre-bouchons de champagne.

À noter : le polystyrène est à porter directement en déchetterie !

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUES ET BRIQUES ALIMENTAIRES

TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL

**À JETER ?
À TRIER?** → **Guide du tri**

POUR TOUT SAVOIR, TÉLÉCHARGEZ **L'APPLI GUIDE DU TRI**

Disponible sur

FOYER SOCIOCULTUREL



La vocation première du foyer socioculturel est d'accueillir la vie associative locale et de favoriser son utilisation par les habitants de la commune.

Les tarifs de location ci-dessous sont en vigueur depuis le 20 février 2020 (DCM n° 6/2020).

SALLE PRINCIPALE	HABITANTS de SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE	EXTERIEURS
48 heures	300 €	550 €
72 heures	300 €	650 €
Forfait réveillon	800,00 €	
Supplément salles Annexes	50 €	70 €
Forfait « obsèques »	Gratuit	200 €
SALLES ANNEXES		
24 heures	100 €	150 €
48 heures	150 €	200 €

La caution de location de salle(s) est de 700 €.

TARIF DE LOCATION DE VAISSELLE

En supplément : montant forfaitaire de 150 € avec une caution de 200 euros.

FORFAIT DE NETTOYAGE

- Un forfait de 100 €, en cas de location de l'ensemble du foyer socioculturel, dont la grande salle, la cuisine, l'accueil, les toilettes, etc.
- Un forfait de 60 €, en cas de location des salles avant, l'accueil et les toilettes.

TARIF DE LOCATION DU CHAPITEAU

Gratuit pour les résidents de Servigny, 50 € pour les extérieurs.

La caution à verser est de 300 €.

Note bene :

→ Les cautions sont préalables et obligatoires. → En cas de dépassement du délai de restitution, la somme de 150 € devra être acquittée par tranche de 24 heures, en application du principe « toute journée commencée est due en totalité ».

Horaires de bricolage ou de jardinage

Lors des travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des **particuliers** (mais pas les professionnels) à l'aide d'outils ou d'appareil susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, souffleurs thermiques, etc., il est impératif de respecter les horaires suivants :

- les jours ouvrables de **9h à 12h et de 14h à 19h30**
- les samedis de **9h à 12h et de 14h à 19h**
- les dimanches et jours fériés de **10h à 12h**

Déneigement

Suite à une chute de neige, tout riverain d'une voie publique (au sens occupant du lieu, qu'il soit propriétaire ou locataire) est tenu de réaliser le déneigement (balayer ou faire balayer la neige) sur la longueur de sa façade ou de son terrain, sur une largeur égale à celle du trottoir ou, s'il n'existe pas de trottoir, sur une largeur d'1,20 m. minimum.

La neige sera mise en tas de façon à ne gêner la circulation ni des piétons ni des véhicules.

En cas de verglas, il lui revient, de même, de lutter contre celui-ci en salant au droit de sa façade ou terrain sur les mêmes longueurs et largeurs que celles définies plus haut.

Entretien des trottoirs et élagages le long des voies publiques

L'entretien est une charge incombant au propriétaire ou locataire, de toute propriété donnant sur une voie publique de la commune

Tout riverain concerné est tenu de balayer et nettoyer son trottoir et son caniveau, dans toute sa largeur et sur toute sa longueur, au-devant de la façade ou terrain. S'il n'existe pas de trottoir, il lui revient de procéder au même entretien sur un espace de 1,20 m de largeur.

En outre, le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est interdit.

De plus, l'élagage sera effectué à la verticale du parement extérieur des clôtures sur toute la hauteur des plantations, et ce avec toutes les précautions attendues pour prévenir tout accident, dont le riverain concerné serait tenu responsable.

En cas d'urgence et dans le cas où il serait négligé de se conformer à ces prescriptions, la commune serait à même de faire effectuer d'office les travaux d'élagage nécessaires, aux frais du propriétaire ou locataire, après une mise en demeure restée sans effet.

Propriétaires de chiens

Tenez vos chiens en laisse, ne les laissez pas divaguer (conflits entre animaux, respect de la faune et de la flore ainsi que des périodes de reproductions dans la nature). Ne laissez pas vos animaux faire leurs besoins sur les trottoirs, chemins de promenades, voie de liaison verte, parterres de fleurs ou aires de jeux, et toutes plates-bandes à proximité du foyer socioculturel. La nature est assez vaste et peu éloignée, mais, quel que soit l'endroit, prenez soin de bien ramasser tous les excréments de votre animal de compagnie.

PANNEAUPOCKET

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie a le plaisir de vous offrir l'application PanneauPocket.

Pour télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone, recherchez **PanneauPocket** sur App Store ou Google

La solution mobile qui rapproche la commune de ses habitants. Les événements locaux et l'actualité de votre commune seront toujours dans votre poche.



Pour des habitants informés, prévenus, alertés !



AGENDA DES ANIMATIONS 2022



2 avril	Entre 08h et 09h passage des Motards « Une Rose Un Espoir »
21 et 22 mai	Exposition de peintures et dessins organisée au Foyer par l'Atelier de la Colline
28 mai à 20h15	Soirée Théâtre avec la troupe « Théâtre Amateur Des Auboris » de Servigny lès Sainte Barbe au foyer socioculturel
18 juin	Fête de la musique par l'association LE TADA
4 septembre	Vide-greniers par l'association Servigny Poixe Animations dans les rues du village à partir de 6h00
22 octobre à 20h15 23 octobre à 15h00	Soirée et matinée Théâtre avec la troupe « Théâtre Amateur Des Auboris » de Servigny lès Sainte Barbe au foyer socioculturel
6 novembre	Bourse Puériculture organisée par Servigny-Poixe Animations au foyer socioculturel
Octobre ou novembre	Journée des Aînés du village et du personnel communal organisée par la Municipalité
Mi-décembre	Noël des enfants à 15h organisé par la Municipalité au foyer socioculturel



Sous réserve de la situation sanitaire à ces dates



INFO Journal – Bulletin Municipal de Servigny-lès-Sainte Barbe – N°43 Janvier 2022

Direction de la publication : J. SIMON – Maire

Conception, rédaction, mise en page : le Maire et son Conseil Municipal

Illustrations et photos : les Élus de Servigny et la CCHCPP

I.P.N.S. - Tirage : 240 exemplaires